

Bonjour ,
Aujourd'hui, une newsletter consacrée au télétravail.

TELETRAVAIL : LA CFE-CGC VOUS DONNE LA PAROLE

Dans quelques jours commencera la renégociation de l'accord télétravail qui entrera en vigueur en 2022. Pour que nous puissions au mieux vous représenter dans cette discussion avec la Direction, nous vous remercions de consacrer quelques minutes à ce petit sondage.

[Cliquez ici pour participer à notre sondage](#)

INDEMNITE TELETRAVAIL



Une indemnité de 3 euros par jour est accordée dans le cadre du télétravail. Celle-ci, habituellement plafonnée à 30€ par mois, ne le sera exceptionnellement pas au titre de l'exercice 2020, au regard des événements sanitaires.

TELETRAVAIL POST COVID

Le télétravail a été largement développé en 2020, qu'il convienne ou non aux salariés. Comment peut-il être envisagé après la pandémie qui touche le monde entier ?

[Lire cet article d'Europe 1 du 29 décembre 2020](#)

Le télétravail est en train d'avoir un impact sur la façon dont les entreprises envisagent les bureaux pour l'avenir.

[Consultez cet article de la Dépêche du 29 décembre 2020](#)



COMMENT COMMUNIQUE T-ON A L'ERE DES MASQUES ET DU TELETRAVAIL



La communication n'est pas qu'une question de paroles, elle passe beaucoup par les expressions du visage.

Toutefois, avec les masques et l'usage généralisé du télétravail, de nouvelles manières de communiquer sont forcées d'apparaître ...

[Consultez cet article de Boursorama du 29 décembre 2020](#)

En cette nouvelle année, la CFE-CGC vous présente ses meilleurs voeux !



RETROUVEZ NOUS SUR TWITTER et FACEBOOK



Accessible même si vous n'êtes pas abonné